



# Fiche signalétique

Date de révision 12-janv.-2018

Version 6

Remplace la date du : 12-janv.-2018

## Section 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

**Nom du produit** TIDAL WAVE GUN CLEANER AEROSOL  
**Code du produit** FS-5907.A12  
**N° ID/ONU** UN1950  
**Utilisation recommandée** Peinture, Revêtements

### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

*Consulter la Section 16 pour plus de renseignements*

5 STAR XTREME  
a division of IAMG/International Autobody Marketing Group  
1505 N. Hayden Road  
Suite 111  
Scottsdale, AZ 85257  
www.5StarXtreme.com  
1-87REFINISH

5 STAR XTREME  
a division of IAMG/International Autobody Marketing Group  
1368 United Blvd.  
Unit 102  
Coquitlam, BC V3K 6Y2  
www.5StarXtreme.com  
1-87REFINISH

**Adresse de courriel** [Aucun renseignement disponible](#)

**Numéros de téléphone d'urgence** Chemtrec: 800-424-9300

## Section 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur le Règlement sur les produits dangereux et les Fiches de données de sécurité contient tous les renseignements requis par le RPC

### Classification

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Aérosols inflammable	Catégorie 2
Gaz sous pression	Gaz liquéfié

### Éléments d'étiquetage



Mot indicateur

AVERTISSEMENT

#### MENTIONS DE DANGER

aérosol inflammable

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

Provoque une sévère irritation des yeux

#### PRÉVENTION

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Porter un appareil de protection des yeux/du visage. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

#### INTERVENTION

Consulter un médecin en cas de malaise.

##### Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

##### Peau

Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

##### INHALATION

EN CAS D'INHALATION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

##### INGESTION

NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

#### ENTREPOSAGE

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

#### ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

#### AUTRES DANGERS

Non applicable.

#### TOXICITÉ AIGUË INCONNUE

0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

### Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Acetone	67-64-1	5 - <10
Diacetone alcohol	123-42-2	5 - <10

### Section 4 : PREMIERS SOINS

#### PREMIERS SOINS

##### Conseils généraux

Consulter un médecin en cas de malaise.

**Contact avec les yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

**Contact avec la peau**

Rincer la peau à l'eau/se doucher. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

**INHALATION**

EN CAS D'INHALATION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**INGESTION**

NE PAS faire vomir. EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**Les plus importants symptômes et effets, aigus ou différés**

**Symptômes**    Aucun renseignement disponible.

**Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

**Note aux médecins**                                Traiter en fonction des symptômes.

**Section 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Point d'éclair**                                      201 °F / 94 °C

**Limite supérieure d'inflammabilité:**    Aucun renseignement disponible

**Limite inférieure d'inflammabilité**      Aucun renseignement disponible

**Température d'auto-inflammation**      Aucun renseignement disponible

**Données sur les risques d'explosion**

Sensibilité aux chocs	Aucun renseignement disponible.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun renseignement disponible.

**Agents extincteurs appropriés**

Poudre chimique sèche, CO2, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :      Jet d'eau puissant

**Produits de combustion dangereux**    Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

**Dangers spécifiques du produit**

La combustion produit une fumée épaisse. Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

**Équipement de protection particulier pour les pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu. Ne pas laisser le ruissellement provenant de la lutte contre un incendie pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau.

**Section 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**

**Précautions personnelles**

Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

**Précautions environnementales**

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Si le produit contamine des lacs, des rivières ou des eaux usées, veuillez en informer les autorités appropriées conformément à la réglementation locale.

#### Méthodes de confinement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

#### Méthodes de nettoyage

Éliminer les déchets ou les contenants usagés conformément aux règlements locaux. Nettoyer avec des détergents. Éviter les nettoyeurs aux solvants. Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

## Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

#### Conseils sur la manutention sécuritaire

Empêcher l'accumulation de concentrations inflammables ou explosives de vapeurs dans l'air et éviter des concentrations de vapeurs supérieures aux limites d'exposition professionnelle. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider un contenant. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long des planchers. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

#### Considérations générales sur l'hygiène

Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Conditions d'entreposage

Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Entreposer conformément à la réglementation locale. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

## Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Directives relatives à l'exposition

#### Limites d'exposition

Si S\* apparaît dans le tableau de la LEMT, cela indique que ce produit chimique comporte une mention PEAU.

Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	British Columbia	TWA - Ontario	Quebec	OSHA PEL
Acetone 67-64-1	STEL: 500 ppm TWA: 250 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 1200 mg/m <sup>3</sup> STEL: 750 ppm STEL: 1800 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 250 ppm STEL: 500 ppm	TWA: 500 ppm STEL: 750 ppm	TWA: 500 ppm TWA: 1190 mg/m <sup>3</sup> STEL: 1000 ppm STEL: 2380 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 ppm TWA: 2400 mg/m <sup>3</sup>
Diacetone alcohol 123-42-2	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 238 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 238 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 50 ppm TWA: 240 mg/m <sup>3</sup>

#### Mesures d'ingénierie

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Procurer une ventilation locale. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

#### Équipement de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

##### Protection des mains

Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés. S'assurer de ne pas excéder le temps de protection du matériau du gant. Se référer au fournisseur du gant pour des renseignements sur le temps de protection pour un type de gants en particulier. Il faut suivre les instructions et les renseignements fournis par le fabricant des gants relativement à l'utilisation, à l'entreposage, à l'entretien et au remplacement. Les gants doivent être remplacés régulièrement ainsi qu'en présence de toute indication de dommage au matériau du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon. La performance ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un mauvais entretien. Porter des gants de protection.

##### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

**Protection thermique**

Aucun renseignement disponible

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau.

**Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Aérosol
Aspect	Aucun renseignement disponible
Odeur	Aucun renseignement disponible
Couleur	Aucun renseignement disponible
Seuil olfactif	Aucun renseignement disponible
Valeur du pH	Aucun renseignement disponible
Point de fusion/point de congélation	Aucun renseignement disponible
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	-25 °C / -13 °F
Point d'éclair	94 °C / 201 °F
Taux d'évaporation	Aucun renseignement disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucun renseignement disponible
Limite d'inflammabilité dans l'air	
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucun renseignement disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité de vapeur	Aucun renseignement disponible
Densité (Livre par Gallon)	6.95
Densité	0.834
Solubilité(s)	Aucun renseignement disponible
Coefficient de partage	Aucun renseignement disponible
Température d'auto-inflammation	Aucun renseignement disponible
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible

**Autres informations**

**Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Stabilité	Stable dans des conditions normales.
Matières incompatibles	Agents oxydants forts. Acides.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles.
Produits de décomposition dangereux	Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).
Possibilité de réactions dangereuses	Aucun dans des conditions normales de traitement.
Polymérisation dangereuse	Aucun dans des conditions normales de traitement.

**Section 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

**Informations sur les voies d'exposition probables**

**Contact avec les yeux**

Provoque une sévère irritation des yeux

**Contact avec la peau**

Non applicable

**INGESTION**

Non applicable

**INHALATION**

Non applicable

**Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Acetone 67-64-1	= 5800 mg/kg ( Rat )	> 15700 mg/kg ( Rabbit )	= 50100 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 8 h
Diacetone alcohol 123-42-2	> 4 g/kg ( Rat )	= 13500 mg/kg ( Rabbit ) = 13630 mg/kg ( Rabbit )	> 7.23 g/m <sup>3</sup> ( Rat ) 8 h

**Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur le produit****TOXICITÉ AIGUË INCONNUE** 0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée****Corrosion cutanée/irritation cutanée** Non applicable**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque une sévère irritation des yeux**Sensibilisation cutanée** Non applicable**Sensibilisation respiratoire** Non applicable**Mutagénicité sur les cellules germinales** Non applicable**Cancérogénicité** Non applicable**Toxicité pour la reproduction** Non applicable**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** Non applicable**Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** Non applicable**Risque d'aspiration** Non applicable**Section 12 : RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES****Écotoxicité**

Précautions environnementales Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

**Persistance et dégradabilité**

Aucun renseignement disponible

**Bioaccumulation**

Aucun renseignement disponible

**Mobilité**

Aucun renseignement disponible

**Autres effets nocifs**

Aucun renseignement disponible

**Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Déchets de résidus/produits inutilisés**

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales

**Emballages contaminés**

Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et illégale.

**Section 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

N° ID/ONU	TMD	IMDG	IATA
	UN1950	UN1950	UN1950
Nom officiel d'expédition	Aerosols, inflammable	Aerosols, inflammable	Aerosols, inflammable

Classe de danger 2.1 2.1 2.1  
 Groupe d'emballage  
 Danger pour l'environnement Non applicable  
 Dispositions particulières

EmS-N°  
 F-D, S-U

Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil IBC Aucun renseignement disponible

*Le fournisseur peut appliquer l'une des exceptions suivantes : Liquide combustible (49 CFR 173.150(f)); Bien de consommation (49 CFR 173.150(c), ICAO/IATA SP A112); Quantité limitée (49 CFR 173.150(b), ICAO Partie3 Chapitre 4, IATA 2.7, IMDG Chapitre 3.4); Liquide visqueux (49 CFR 173.121(b), IMDG 2.3.2.2, IATA 3.3.3.1.1, ICAO 3.2.2, ADR 2.2.3.1.5); N'entretient pas la combustion (49 CFR 173.120(a), IATA 3.3.1.3, ICAO 3.1.3, IMDG 2.3.1.3, ADR 2.2.3.1.1 Note 1); ou autre comme autorisé en vertu du règlement sur les produits chimiques/marchandises dangereuses.*

### Section 15 : INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques) Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription  
**DSL** - Liste intérieure des substances pour le Canada Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription

Nom chimique	Canada - NPRI (National Pollutant Release Inventory)
Acetone	Part 4 Substance (as set out in Section 65 of the List of Toxic Substances in Schedule 1 of the Canadian Environmental Protection Act, 1999)
Diacetone alcohol	Part 4 Substance (as set out in Section 65 of the List of Toxic Substances in Schedule 1 of the Canadian Environmental Protection Act, 1999)

### Section 16 : AUTRES INFORMATIONS

#### HMIS

Risques pour la santé 2  
 Inflammabilité 4  
 Dangers physiques 0  
 PROTECTION INDIVIDUELLE X

Préparée par Regulatory Department

Date de révision 12-janv.-2018

Note de révision Aucun renseignement disponible

#### Avis de non-responsabilité

Les indications présentes sur cette fiche de données de sécurité (FDS) sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, sur les législations nationales en vigueur et sur les directives de l'UE. Comme le fournisseur n'a aucune connaissance ni aucun contrôle concernant les conditions d'utilisation spécifiques du produit, l'utilisateur a pour responsabilité de s'assurer que les exigences de la législation applicable sont respectées. Cette FDS ne doit pas être interprétée comme une garantie de performance technique ou comme étant une garantie de compatibilité avec des applications spécifiques. À MOINS QUE LE FOURNISSEUR EN AIT CONVENU DIFFÉREMMENT PAR ÉCRIT, LE FOURNISSEUR N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES ET LES CONDITIONS IMPLICITES Y COMPRIS UNE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE L'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE BREVETS OU DE VIOLATION DE DROITS DE TIERS. LE FOURNISSEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, IMMATÉRIELS OU PARTICULIERS.

**Fin de la fiche signalétique**